~~[illegible]~~ Raport sur ~~le~~ Lit mécanique présenté à L'Académie de Chirurgie par Monsieur Remy.

à La Lecture du raport fait à L'académie par M.M. Garre et Perrbille d'un Lit mécanique presenté à L'Académie de Chirurgie par Monsieur Remy, L'académie avoit cru devoir suspendre son jugement jusqu'à ce que M.M. Allan, Botentuit, et moi qui avions eu connoissance de plusieurs Lits destinés aux mêmes usages lui eussent procuré de nouveaux éclaircissemens, et elle nous avoit nommé Commissaires à cet Effet.

il résulte Messieurs de nos examens, et de nos recherches que Les lits que nous avons connu n'ont que des raports éloignés avec celui qui vous a été presenté par le Sieur Remy. que celui de cet Auteur paroit réunir tous les avantages tant par La facilité avec Laquelle On peut faire exécuter aux Malades tous les mouvemens nécessaires, et varier les attitudes, que par La simplicité de son mécanisme, ~~et~~ en conséquence nous

Académie nationale de médecine — Bibliothèque

adhérons sans restriction au raport avantageux qui vous en a été fait par vos premiers Commissaires, et ~~que~~ nous concluons avec eux que cette invention utile mérite le suffrage et l'approbation de l'Académie

Allan   J. Bodin

Bolentuts